CISI HOLDING

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de Créteil
1, Avenue du Général de Gaulle
Immeuble le Pascal
94049 Créteil Cedex

27 JUIN 1997

42

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL
000749 | - 2 JUIL. 97
RC ANALYTIQUE

N. Réf./PHD/VP/YS/97176

Objet : Demande de prorogation

Je, soussigné, Yazid SABEG

Agissant en qualité de Président du conseil d'administration ~~de la société~~ :

CISI Holding
Société anonyme au capital de 260.776.600 Francs
Siège social : 3, rue Le Corbusier – Silic 232 – 94528 Rungis
RCS Créteil B 692 000 946

Ai l'honneur de vous exposer :

Que la société CISI Holding a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 1996.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réunir l'assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article 157 de la loi du 24 juillet 1966, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'en effet, en raison du changement d'actionnaire majoritaire de CISI Holding, la société CISI Holding n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'assemblée générale ordinaire dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger au 30 septembre 1997 le délai pendant lequel sera réuni l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fait à Rungis, le 27 juin 1997

Yazid SABEG
Président Directeur Génral

CISI HOLDING
3, RUE LE CORBUSIER · SILIC 232
94528 RUNGIS CEDEX
TÉLÉPHONE : 01 41 80 41 80
TÉLÉCOPIE : 01 41 80 41 99

CISI HOLDING. Société anonyme au capital de 260 776 600 F
Siège social : 3, rue Le Corbusier, Silic 232, 94528 Rungis Cedex - RCS Créteil B 692 000 946 - Siret 692 000 946 00305 - APE 722Z

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Créteil, Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu la requête enregistrée sous le n° 431 le 27 JUIN 1997 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'Article 157 de la Loi du 24 Juillet 1966 et l'Article 121 du Décret du 23 Mars 1967 ;

Prorogeons jusqu'au 30 SEPTEMBRE 1997,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 1996 de la Société Anonyme dénommée "CISI Holding" dont le siège social est 3, rue Le Corbusier - SILIC 232 à RUNGIS - 94528 - ;

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Créteil, le 1er JUILLET 1997.

P/Le Président du Tribunal,
LE VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

G. MERCIER

POUR COPIE CONFORME
Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE de CRÉTEIL

14-97VP